



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 8692

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance des moyens dont disposent les centres d'information et d'orientation. Aucun centre n'a été ouvert depuis trois ans. Aucun poste budgétaire n'a été créé. Les crédits d'État pour les CIO sont en baisse de 30 p. 100 sur quatre ans. Il tient à rappeler le rôle essentiel que jouent les CIO auprès des scolaires, en ce qui concerne l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes et des adultes. Ces missions sont à encourager en cette période de crise de l'emploi. Il demande, en conséquence, les mesures concrètes que compte prendre le Gouvernement pour que les CIO bénéficient enfin des moyens qui leur sont plus que jamais nécessaires.

Texte de la réponse

Les dépenses de fonctionnement des services du ministère de l'éducation nationale, comme celles des autres départements ministériels, ont fait l'objet de deux annulations de crédits successives, décidées au début de l'année 1993. En ce qui concerne les services déconcentrés de l'éducation nationale, ces crédits ont été globalisés en 1991 : ainsi, depuis cette date, les crédits destinés à la prise en charge des frais de fonctionnement des centres d'information et d'orientation sont intégrés dans la dotation globale de fonctionnement de chaque académie. Il appartient donc aux autorités académiques de dégager des priorités et de prévoir à l'intérieur de l'enveloppe qui leur est déléguée la part qui pourra être consacrée aux frais de fonctionnement des CIO compte tenu des dispositions nouvelles intervenues. Toutefois, afin de remédier aux difficultés rencontrées par les services, une somme de 12,45 millions de francs a pu être dégagée et affectée aux remboursements des frais de déplacement des personnels. Pour 1994, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 15,4 p. 100 des crédits de fonctionnement des services extérieurs par rapport aux crédits disponibles en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8692

Rubrique : Orientation scolaire et professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4322

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 378